

DECRET N° 2008-076 DU 26 FEVRIER 2008

Chargeant Monsieur Gustave ANANI CASSA, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, du mardi 19 février 2008, jusqu'à son retour, de l'intérim de Monsieur Roger GBEGNONVI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
VU La Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
VU Le Décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007, portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur Roger GBEGNONVI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales, son intérim sera assuré par Monsieur Gustave ANANI CASSA, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, pour compter du mardi 19 février 2008 jusqu'à son retour.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 26 février 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement


Dr Boni YAYI